

## **Séance du 13 septembre 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 13 septembre 2016 à 19 h 30, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Jacques Auger, maire suppléant et à laquelle assistent les conseillers : madame Michèle Massé et messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale - greffière et madame Micheline Quilès, trésorière.

### **Résolution 2016-09-264**

#### **Adoption des procès-verbaux des 9, 18 et 22 août 2016**

Des copies des procès-verbaux des séances tenues les 9, 18 et 22 août 2016 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les procès-verbaux des séances des 9, 18 et 22 août 2016 soient et sont adoptés tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 2016-09-265**

#### **Approbation des comptes selon les listes mensuelles**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 47 185 à 47 250 pour un montant de 267 236,58 \$

Comptes payables :

Chèques 47 252 à 47 353 pour un montant de 240 163,68 \$

Comptes recevables :

Comptes 6FD000101 à 6FD000106 pour un montant de 14 632,72 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS.**

## **Séance du 13 septembre 2016**

### **Résolution 2016-09-266**

#### **Dépôt de documents**

---

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Ajout au contrat de désamiantage et démolition du 1081-1083 avenue Saint-Paul et du garage près de l'Hôtel de Ville au 1111 avenue Saint-Paul pour l'enlèvement des fondations du garage, nivellement et fourniture de pierres par l'entreprise B. Frégeau et Fils pour la somme de 5 000 \$ plus les taxes applicables selon la facture datée du 12 août 2016.
- Travaux de réfection au Complexe sportif – phase 3 pour des travaux de finition par Construction Triple Plus de Richelieu pour une enveloppe budgétaire de 4 500 \$ plus les taxes applicables selon les tarifs de la soumission datée du 29 août 2016.
- Réparations sur l'autopompe du service incendie par Aéro-Feu de Longueuil pour la somme de 4 611,34 \$ plus les taxes applicables selon la facture datée du 31 août 2016.
- Travaux d'aménagement de la caserne incendie pour une enveloppe au montant approximatif de 9 000 \$ plus les taxes applicables par Construction Triple Plus de Richelieu tel qu'il appert dans la soumission datée du 3 septembre 2016.

### **Résolution 2016-09-267**

#### **Nomination d'un maire suppléant**

---

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** M. Jacques Auger, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 13 septembre 2016 au 13 décembre 2016 et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu que** M. Jacques Auger soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Séance du 13 septembre 2016**

### **Résolution 2016-09-268**

#### **Inscription à l'Annuel de golf de la COMAQ 2016 pour 2 soupers - Autorisation**

---

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription pour 2 soupers lors de l'Annuel de golf de la COMAQ 2016 tenu le 1<sup>er</sup> septembre dernier au Club de golf de Saint-Césaire, d'une somme de 80 \$ taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 2016-09-269**

#### **Embauche au poste de greffier(ère) adjoint(e)**

---

**Considérant que** la Ville a procédé à la publication d'une offre d'emploi pour combler le nouveau poste de greffier(ère) adjoint(e);

**Considérant** la recommandation du comité de sélection formé de membres du conseil, de l'administration et du directeur général;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'embaucher Mme Élise Guertin au poste de greffière adjointe. La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville correspondant à la classe 8 échelon 7 et comprend une période de probation de 6 mois débutant le 12 septembre 2016. L'embauche à ce poste est conditionnelle à des examens médicaux préembauche satisfaisants.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 2016-09-270**

#### **Appui et demande à la Fédération québécoise des municipalités dans le dossier du transport d'hydrocarbures par voie ferroviaire**

---

**Considérant** la demande de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à l'effet de l'appuyer dans ses démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial dans le dossier du transport d'hydrocarbures par voie ferroviaire;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

## **Séance du 13 septembre 2016**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire appuie les démarches de la FQM auprès des gouvernements fédéral et provincial dans le dossier du transport d'hydrocarbures par voie ferroviaire et lui demande, comme suit:

1. d'exiger du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;
2. d'exiger du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur leur territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou péri-urbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;
3. d'exiger du gouvernement du Québec, la tenue immédiate d'un BAPE sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;
4. de soutenir activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;
5. d'organiser un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 2016-09-271**

#### **Appui et demande à la Fédération québécoise des municipalités concernant le dossier des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures**

---

**Considérant** la demande de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à l'effet de l'appuyer dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec dans le dossier des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire appuie les démarches de la FQM auprès du gouvernement du Québec et des municipalités québécoises dans le dossier des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures et lui demande, comme suit:

## Séance du 13 septembre 2016

1. de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;
2. de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
3. de faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
4. de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
5. d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 2016-09-272

### **Appui et demande à la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de *Loi sur les hydrocarbures***

---

**Considérant** la demande de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à l'effet de l'appuyer dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec concernant le projet de *Loi sur les hydrocarbures*;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire appuie les démarches de la FQM auprès du gouvernement du Québec concernant le projet de *Loi sur les hydrocarbures* et lui demande, comme suit:

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de Loi.

**Adoptée à l'unanimité**



**Séance du 13 septembre 2016**

**Résolution 2016-09-273**

***Appui à la Fédération québécoise des municipalités pour son Projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité***

---

**Considérant** le Projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de municipalité préparé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire appuie le *projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de municipalité* préparé par la FQM et lui demande de le présenter au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, pour approbation.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-274**

***Travaux de désamiantage, démolition et réhabilitation des bâtiments expropriés sur l'avenue Saint-Paul et Vimy – Libération finale de la retenue / Paiement à l'entrepreneur général B. Frégeau et Fils***

---

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de procéder à la libération finale de la retenue pour des travaux de désamiantage, démolition et réhabilitation auprès de l'entrepreneur général B. Frégeau et Fils pour un montant de 11 807,69 \$ avant les taxes applicables tel que précisé à la facture datée du 17 août 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-275**

***Avenant au contrat des travaux de désamiantage, démolition et réhabilitation des bâtiments expropriés sur l'avenue Saint-Paul et Vimy – Enlèvement de 2 sections d'entrées charretières existantes et reconstruction de trottoir***

---

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'accepter la soumission de B. Frégeau et Fils pour l'exécution des travaux d'enlèvement de 2 sections d'entrées charretières existantes et reconstruction de trottoir au coût de 3 077,96 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 8 août 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

## Séance du 13 septembre 2016

### Résolution 2016-09-276

#### Soumissions reçues pour fourniture et l'installation de structures récréatives au parc sur la rue Larose IS/2016-06-191 / Adjudication

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour l'obtention de fourniture et installation de structures récréatives au parc intergénérationnel sur la rue Larose numéro IS/2016-06-191;

**Considérant qu'un** comité de sélection a procédé à l'évaluation et la pondération des soumissions reçues selon la grille de pondération du cahier des charges;

**Considérant** les soumissions déposées :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (avec taxes)</b>
Jambette, Lévis	67 498,37 \$
Goélan, Bécancour	71 139,16 \$
Tessier Récréo-Parc, Nicolet	71 248 19 \$

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'accorder le mandat pour fourniture et installation de structures récréatives au parc intergénérationnel sur la rue Larose à Jambette de Lévis, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour la somme de 67 498,37 \$, les taxes incluses, tel qu'il apparaît de l'offre de prix du soumissionnaire datée du 6 septembre 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

### Résolution 2016-09-277

#### Mandat pour les services d'un laboratoire de géotechnique pour les forages et analyses de sol, dans le cadre du projet de réfection de pavage d'avenue Saint-Paul, entre Neveu et Provençal

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'octroyer le contrat de services professionnels à SNC Lavalin de Longueuil pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols pour la réfection de chaussée de l'avenue Saint-Paul entre Neveu et Provençal au montant de 8 966.39 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission reçue le 7 septembre 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**Séance du 13 septembre 2016**

**Résolution 2016-09-278**

**Marquage de lignes sur diverses rues et rangs de la Ville**

---

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'autoriser l'ajout supplémentaire de marquage de lignes sur diverses rues et rangs de la Ville par Lignes Maska de Sainte-Cécile-de-Milton pour une quantité approximative de 12 000 mètres au prix de 0.164 \$ le mètre linéaire plus les taxes applicables, tel que le prix de la soumission datée du 30 mai 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-279**

**Transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'achat de génératrice pour les puits municipaux n<sup>os</sup> 2 et 5**

---

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'invitation à soumissionner auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour l'achat de génératrice pour les puits municipaux n<sup>os</sup> 2 et 5.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-280**

**Mandat pour la modification des règlements d'urbanisme pour concordance au schéma d'aménagement régional de la MRC de Rouville**

---

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'accorder le mandat à la firme Gestim de Saint-Sébastien pour la modification des règlements d'urbanisme pour la concordance au schéma d'aménagement régional de la MRC de Rouville, mandat au montant de 11 500 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission datée du 18 août 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-281**

**Demande de dérogation mineure présentée par M. François Martel propriétaire, relativement à une opération cadastrale de remplacement du lot 1 591 933 sur le Carré René**

---

**Considérant que** la demande de dérogation mineure porte sur les normes minimales de largeur et de superficie, applicables au lot projeté en vertu du règlement de lotissement 93-2005;



## **Séance du 13 septembre 2016**

**Considérant que** la demande vise à faire autoriser la création d'un nouveau lot d'une largeur de 16,30 mètres, alors que le Règlement de lotissement numéro 93-2005 et amendements exige plutôt une largeur minimale de 18,20 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 1,90 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

**Considérant que** la demande vise également à faire autoriser pour ce même lot une superficie de 505, 3 mètres carrés, alors que le Règlement de lotissement numéro 93-2005 et amendements exige plutôt une superficie minimale de 546 mètres carrés, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 40,7 mètres carrés sur la norme actuellement en vigueur;

**Considérant que** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**Considérant que** le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant qu'**un avis public a été publié dans le Journal de Chambly le 31 août 2016;

**Considérant que** le CCU, lors de la séance du 25 août 2016, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder la dérogation mineure demandée par M. François Martel, propriétaire, ayant pour effet d'autoriser la création d'un nouveau lot d'une largeur dérogeant de 1.90 mètre à norme applicable et d'une superficie dérogeant de 40,7 mètres carrés à la norme applicable, le tout tel que déposé par le propriétaire.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 2016-09-282**

### **Contribution à des fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – Opération cadastrale de subdivision projetée sur le lot 1 592 906 rue Leclaire**

---

**Considérant qu'**un projet de lotissement est déposé par M. Stéphane Goudreault relativement à la subdivision du lot 1 592 906 pour un projet de redéveloppement du terrain situé sur la rue Leclaire;

**Considérant que** selon l'article 3.3.6 du règlement de lotissement 93-2005, le Conseil décide d'une ou des options qu'il retient pour la compensation relative à une opération cadastrale;

**Considérant que** l'article 3.3.6.3 du règlement de lotissement 93-2005 fixe la contribution à 7% de la superficie du terrain assujettie à cette cession ou de verser une somme de 7% de la valeur du terrain;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

## **Séance du 13 septembre 2016**

**Et résolu que**, dans le cadre de l'opération cadastrale de M. Stéphane Goudreault pour son projet de redéveloppement d'un terrain, la Ville demande un versement en argent pour la contribution à des fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 6 335 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 2016-09-283**

#### **Travaux de réfection au Complexe sportif – phase 2 / Libération partielle de la retenue auprès de l'entrepreneur Axim**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder à la libération partielle de la retenue de 5% (conformément à la clause CG 5.4 du cahier des charges) pour les travaux de réfection au Complexe sportif phase 2 auprès de l'entrepreneur général auprès d'Axim Construction inc. pour un montant de 120 547,92 \$ plus les taxes applicables couvrant les travaux réalisés pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 juillet 2016 tel que précisé dans un certificat de paiement daté du 16 mai 2016. Le paiement sera être remis à l'entrepreneur général sur réception et validation préalable des quittances des sous-traitants relatives au paiement précédent.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 2016-09-284**

#### **Embauche au poste de journalier-opérateur à l'aréna (poste temporaire)**

**Considérant** la vacance de postes au service des Loisirs en raison du départ d'un employé et de la réaffectation d'un employé au service des Travaux publics;

**Considérant** l'examen et l'analyse des candidatures soumises par la direction générale;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de M. Maxime Lussier au poste de journalier-opérateur sur une base temporaire au service des Loisirs à compter du 29 août 2016. La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à la classe 4 échelon 2.

**Adoptée à l'unanimité**

**Séance du 13 septembre 2016**

**Résolution 2016-09-285**

**Embauche au poste journalier-opérateur à l'aréna (poste permanent)**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de rectifier la résolution 2016-08-259 afin de préciser que Monsieur Gregory Berman est embauché au poste permanent journalier-opérateur à l'aréna ayant débuté le 22 août 2016. La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à la classe 4 échelon 5. Un examen médical préembauche doit compléter le dossier d'embauche.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-286**

**Embauche de moniteurs en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil**

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs ;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- Mme Éliane Robert
- Mme Marie-Maxim Laterreur
- Mme Sophie-Laurianne Perrochon
- Mme Maina Duhamel

Pour le poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil. La rémunération est établie selon le taux fixé par l'échelle salariale en vigueur des emplois dans le secteur aquatique.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-287**

**Démission au poste de journalier-opérateur à l'aréna**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'accepter la démission de Mme Ysabelle Bienvenue au poste de journalier-opérateur à l'aréna, laquelle est en vigueur depuis le 3 septembre 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**Séance du 13 septembre 2016**

**Résolution 2016-09-288**

**Demande d'utilisation d'un gymnase au Complexe sportif par la Maison de Jeunes des Quatre Lieux**

---

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la Maison de Jeunes des Quatre Lieux à utiliser gratuitement le gymnase du complexe sportif à raison d'une heure par semaine selon l'horaire disponible, durant la période de l'année scolaire, à savoir, d'octobre 2016 à juin 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-289**

**Demande d'appui financier pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Maison des Jeunes des Quatre Lieux**

---

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder une aide financière de 250 \$, à la Maison des Jeunes des Quatre Lieux de Saint-Césaire, pour leur 25<sup>e</sup> anniversaire et que ce montant soit payé à même les profits réalisés lors de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-290**

**Règlement numéro 250 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire**

---

**Considérant que** copie du règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**Considérant que** toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu que** le règlement intitulé *Règlement numéro 250 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire* soit, et est adopté, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## Séance du 13 septembre 2016

### Résolution 2016-09-291

#### Règlement numéro 251 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Césaire

**Considérant que** copie du règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**Considérant que** toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** le règlement intitulé *Règlement numéro 251 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Césaire* soit, et est adopté, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

### Résolution 2016-09-292

#### Démission au poste de journalier-opérateur à l'aréna

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'accepter de la démission de M. Maxime Lussier au poste de journalier-opérateur à l'aréna, laquelle est effective depuis le 7 septembre 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

### Résolution 2016-09-293

#### Installation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Saint-Paul devant l'école Saint-Vincent

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** le Conseil autorise l'installation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Saint-Paul devant l'entrée du nouveau stationnement de l'école Saint-Vincent suite au repérage effectué dans le cadre du mandat d'établissement du plan de déplacement scolaire réalisé en collaboration avec Nature-Action Québec

**Adoptée à l'unanimité**

**Séance du 13 septembre 2016**

**Résolution 2016-09-294**

**Mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réparation d'un joint dans le ponceau de la rue Lebleu**

---

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie à Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie dans le cadre des travaux de réparation à effectuer d'un joint dans le ponceau de la rue Lebleu pour les études préparatoires et conception ainsi que les plans, devis et appel d'offres, le tout pour le prix de 8 750 \$ plus les taxes applicables, tel que la soumission datée du 9 septembre 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 2016-09-295**

**Avis de motion afin de modifier le Règlement numéro 181 et amendements relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

---

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le Règlement numéro 252 modifiant le règlement numéro 181 et amendements relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ce projet de règlement a pour objet d'assujettir l'ensemble du territoire de la Ville à l'application du règlement de PPCMOI à l'exception des portions du territoire où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

**Résolution 2016-09-296**

**Lecture et adoption du Premier projet de règlement numéro 252 modifiant le *Règlement numéro 181 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)***

---

**Considérant** la lecture faite par la greffière aux membres du Conseil du Premier projet de Règlement numéro 252 modifiant le *Règlement numéro 181 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeubles (PPCMOI)*;

**En conséquence,**

**Il est proposé par : André Deschamps**

## **Séance du 13 septembre 2016**

**Et résolu que** le Premier projet de règlement intitulé *Règlement numéro 252 afin de modifier le règlement numéro 181 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, soit et est adopté, tel que présenté.

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au 11 octobre 2016 à 19 h 30 en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 2016-09-297**

### **Demande de bonification d'une subvention au ministère de la Culture et des Communications - collections des bibliothèques publiques autonomes**

---

**Considérant que** le ministère de la Culture et des Communications confirme que des crédits sont disponibles pour la bonification de collections pour le développement des collections des bibliothèques publiques;

**Il est proposé par** : **Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser Mme Line Gervais, responsable de la bibliothèque municipale, à déposer à titre de mandataire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, une demande pour la bonification d'une subvention pour la collection de la bibliothèque municipale, dans le cadre du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017 du ministère de la Culture et des Communications.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 2016-09-298**

### **Passage des VTT sur les accotements de la Route 112**

---

**Considérant** la demande datée du 9 septembre 2016, du Club des 4 saisons Rougemont-Saint-Damase (CRVTT), demande de permission pour circuler sur les accotements de la route 112, de la jonction de la route 233 jusqu'à la cantine O P'tit Creux durant la période d'ouverture de leurs sentiers, soit, en hiver seulement;

**Considérant** les dispositions de la *Loi sur les véhicules hors route* (chapitre V-1.2) et le *Code de la sécurité routière* (chapitre C-24.2), ainsi que le Règlement municipal numéro 152 relatif au trafic et à la sécurité publique;

**En conséquence,**

**Il est proposé par** : **Denis Chagnon**

**Et résolu** de consulter la Sûreté du Québec ainsi que Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (auparavant : ministère des Transports ou MTQ) sur ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité**

**Séance du 13 septembre 2016**

**CORRESPONDANCE.**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

Jacques Auger  
Maire suppléant

---

Me Isabelle François  
Directrice générale et  
Greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2016-09-266, 2016-09-268, 2016-09-269, 2016-09-274, 2016-09-275,  
2016-09-276, 2016-09-277, 2016-09-278, 2016-09-280, 2016-09-283,  
2016-09-284, 2016-09-285, 2016-09-286, 2016-09-289, 2016-09-293,  
2016-09-294.

---

Micheline Quilès  
Trésorière